

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-sept
Le quatre décembre
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire
Date de convocation du conseil municipal : 27 novembre 2017

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 20 Votants : 23

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- M. BOUSSEAU Yannick- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Guy-
Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- M. GERGAUD Henri- M.
GOMBAUD Jean-Paul- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- M. LE HUR Jérôme- M. LORJOUX
Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme
PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme- M. TATTEVIN Frédéric

ABSENTS : M. BOCENO Julien- M. CHATAL Jean-Paul- M. DAVID Gérard- Mme GERARD-KNIGHT
Marie-Noëlle- Mme HUGUET Evelyne- Mme LEVRAUD Françoise- Mme PANHELLEUX Françoise

POUVOIRS : M. BOCENO Julien à M. LORJOUX Laurent- M. DAVID Gérard à Mme DESMOTS
Isabelle- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle à M. PRAT Pierre

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme

**Délibération n°2017D113 : Budget supérette-
Décision modificative n°3-2017**

Pour permettre la couverture des travaux à réaliser concernant la remise en état des installations froid de la supérette, il est nécessaire de compléter certains crédits de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement

Libellés	Crédit ouvert	Décision modificative	Nouveau crédit
023 Virement à la section d'investissement	24 254,32 €	+13 000,00 €	37 254,32 €

Recettes de fonctionnement

Libellés	Crédit ouvert	Décision modificative	Nouveau crédit
74-74748 subvention d'équilibre	55 823,52	+13 000,00 €	68 823,52 €

Dépenses d'investissement

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Libellés	Crédit ouvert	Décision modificative	Nouveau crédit
2313 Travaux de bâtiment	67 758,80 €	+13 000,00 €	80 758,80 €

Recettes d'investissement

Libellés	Crédit ouvert	Décision modificative	Nouveau crédit
021 Virement de la section de fonctionnement	24 254,32 €	+13 000,00	37 254,32 €

A partir de ces éléments, l'assemblée est invitée à se prononcer sur cette décision modificative.

Le conseil municipal, après délibération,

Considérant l'insuffisance des crédits pour autofinancer les travaux de remise en état des installations froid de la supérette,

- **Vote par 18 Voix « Pour », 5 voix « Contre » cette décision du budget modificative n°3-2017.**

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Alain GUIHARD**

**Délais et voies de recours :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.